

1 SOMMES-NOUS EN VOIE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?

Alors qu'il reste moins de trois ans avant 2010, ce chapitre fait le point sur le chemin qu'il reste encore à parcourir pour tenir les engagements et objectifs-cibles dont il a été convenu à Paris. Il est axé sur le sous-ensemble des 33 pays dont les progrès peuvent être mesurés, les 33 pays partenaires ayant participé aux deux exercices de suivi menés en 2006 et 2008. Ce chapitre fournit aussi des informations utiles sur l'enquête, sa gestion et ses limites.

LE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Lorsque les donateurs et les pays partenaires ont entériné en 2005 la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un objectif commun les unissait : renforcer la solidité et l'efficacité des partenariats pour que les pays partenaires puissent atteindre leurs objectifs de développement.

Ils se sont engagés à y parvenir en introduisant des changements ambitieux qui nécessitent non seulement de repenser leurs partenariats et leur rôle en matière d'aide mais aussi d'adopter de nouveaux comportements et pratiques sur le terrain.

Pour mesurer leur détermination politique, ils ont défini des objectifs-cibles en matière d'efficacité de l'aide, assortis de 12 indicateurs, et ont convenu de se retrouver en 2008 à Accra pour évaluer les progrès. Ce rapport est la principale, mais non la seule, source d'informations sur les progrès accomplis. Il présente les résultats et conclusions tirés des deux exercices de suivi (réalisés en 2006 et en 2008) et fait le point sur le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs 2010 dont il a été convenu pour rendre l'aide efficace.

D'autres rapports qualitatifs constituent aussi une importante source complémentaire d'informations sur les progrès enregistrés. Ce sont notamment le rapport d'étape sur l'efficacité de l'aide et le rapport d'évaluation du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (Phase 1).

Ce chapitre fait le point sur le chemin qu'il reste encore à parcourir pour tenir les engagements et objectifs-cibles de 2010.

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE 2008

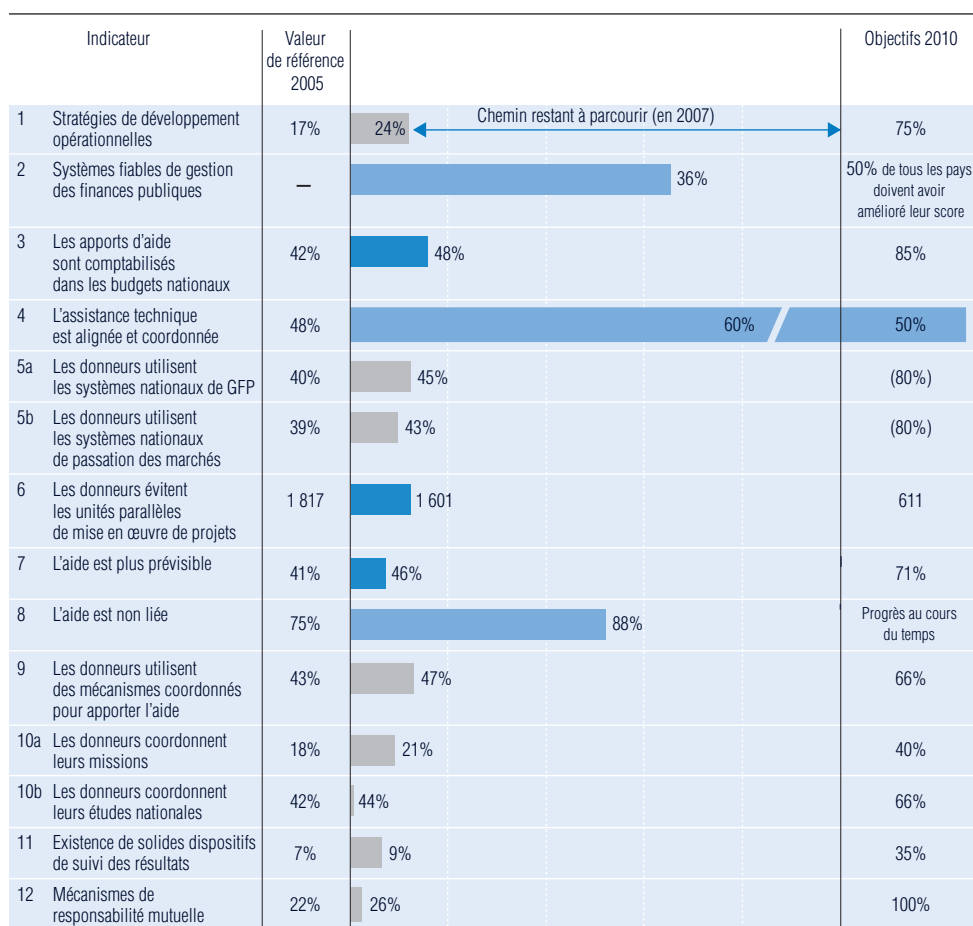
Ce rapport expose les résultats, conclusions et recommandations qui se dégagent des deux exercices de suivi menés en 2006 et en 2008. Il est divisé en deux volumes. Le volume 1 (140 pages) fait la synthèse des principaux résultats concernant les 55 pays qui ont participé à l'enquête 2008. Il énonce outre des recommandations d'action à haut niveau conçues pour accélérer les progrès et pour transformer la relation d'aide en un véritable partenariat. Les annexes statistiques fournissent toutes les données qui sous-tendent l'analyse. Le volume 2 (750 pages) contient une analyse détaillée pour chacun des 55 pays ayant participé à l'enquête 2008. Il y a un chapitre par pays. Ces deux volumes sont disponibles en ligne à l'adresse : www.oecd.org/dac/effectiveness

Tous les indicateurs enregistrent des progrès.

Ces résultats sont établis à partir d'un ensemble d'éléments très large et représentatif. Pour ce second exercice de suivi, 55 gouvernements se sont portés volontaires pour organiser l'enquête dans leurs pays respectifs, soit beaucoup plus que lors de l'enquête 2006. Grâce à cette augmentation de la participation, les résultats de l'enquête sont fondés sur une série de données plus fiables et plus représentatives : plus de la moitié de l'aide totale consentie aux pays bénéficiaires en 2007 (soit près de 45 milliards USD) est comptabilisée dans l'enquête 2008.

La qualité des données s'est également sensiblement accrue depuis 2005. Ces dernières proviennent principalement des 54 rapports par pays qui évaluent les difficultés et possibilités relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau national. Ces rapports ont tous été préparés par de hauts responsables gouvernementaux des pays en développement, en étroite collaboration avec les bureaux des pays donateurs et avec les principaux acteurs de la société civile.

GRAPHIQUE 1.1 : Quel chemin reste-t-il à parcourir pour atteindre les objectifs ? (33 pays)



LES OBJECTIFS SONT-ILS À NOTRE PORTÉE ?

Le graphique 1.1 apporte sous forme synthétique une réponse à cette question. Il présente pour chacun des 12 indicateurs le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs-cibles de 2010 en matière d'efficacité de l'aide. L'analyse se fonde sur le sous-ensemble de 33 pays pour lesquels on dispose de données pour 2005 et 2007.

Tous les indicateurs enregistrent des progrès. Les analyses détaillées contenues dans les chapitres suivants montrent que des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays et dans certains domaines, ce qui porte à croire qu'un réel changement est possible lorsque les pays partenaires et les donateurs unissent leurs efforts. Cependant, les pays n'ont pas tous réalisé des avancées décisives, et certains ont rétrogradé, ce qui rend la performance agrégée moins impressionnante dans presque chacun des 12 domaines couverts par les indicateurs.

Il faudra accélérer considérablement le rythme des changements dans la majorité des pays pour pouvoir atteindre les objectifs-cibles définis pour 2010. Dans presque tous les domaines, il faut passer à un rythme supérieur, ce qui implique d'adopter une approche plus dynamique, imaginative et concertée.

La section suivante examine les progrès accomplis au regard de chacun des 12 indicateurs et établit une distinction entre les objectifs qui sont en passe d'être atteints et ceux qui nécessitent des efforts bien réels et particuliers.

OBJECTIFS EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTS

Trois des objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide sont à portée de main d'ici 2010.

■ Indicateur 4 – La coopération technique est alignée et coordonnée.

Cet indicateur est conçu pour s'assurer qu'au moins la moitié de l'ensemble de la coopération technique est coordonnée et alignée sur les programmes de renforcement des capacités des pays partenaires. Il ressort de l'enquête 2008 que l'objectif-cible correspondant à cet indicateur a déjà été atteint, voire même parfois dépassé. L'indicateur 4 est passé de 48 % en 2005 à 60 % en 2007, signe d'une meilleure conception de la coopération technique (chapitre 3). Toutefois, les progrès mesurés à l'aune de cet indicateur sont dans une certaine mesure trompeurs et il ne faudrait donc pas qu'ils conduisent à un relâchement des efforts. Cette bonne performance spectaculaire est attribuable en partie à une définition (ou un objectif-cible) de la « coopération technique coordonnée » qui aurait pu être plus ambitieuse. La valeur de référence de 2005, 48 %, était déjà très proche de l'objectif de 50 %. Même les modestes améliorations enregistrées depuis 2005 sont amplifiées sensiblement par le graphique. Par conséquent, pour les raisons évoquées dans le chapitre 3, il faut parvenir à mieux comprendre en quoi la coopération technique peut contribuer plus efficacement aux efforts de renforcement des capacités des pays.

■ Indicateur 2a – Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) sont fiables.

Cet indicateur vise à mesurer et à encourager les améliorations nécessaires pour renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques, internes et externes.

Il faudra accélérer considérablement le rythme des changements dans la majorité des pays pour pouvoir atteindre les objectifs-cibles définis pour 2010.

Il fait apparaître des résultats encourageants puisque 36 % des pays de l'échantillon (10 des 28 pays ayant participé aux enquêtes 2006 et 2008) ont relevé la qualité de leurs systèmes de GFP. L'objectif-cible convenu est que la moitié des pays partenaires améliore leur score. Ainsi, pour cet indicateur, il reste moins de la moitié du chemin à parcourir aux pays pour atteindre l'objectif.

■ Indicateur 8 —

L'aide est davantage non liée.

Le déliement de l'aide est un des principaux domaines dans lesquels des progrès véritables et substantiels ont été réalisés d'après les chiffres communiqués dans le cadre de l'enquête menée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'aide non liée est passée de 75 % en 2005 à 88% en 2006.¹ L'objectif-cible correspondant à cet indicateur consiste à accroître l'aide non liée au cours du temps (et non d'avoir un objectif-cible chiffré comme pour les autres indicateurs).

OBJECTIFS RÉALISABLES MAIS NÉCESSITANT DES EFFORTS

Trois des autres objectifs fixés pour 2010 sont réalisables à condition d'intensifier considérablement les efforts au niveau national.

■ Indicateur 6 – Les donateurs évitent les unités parallèles de mise en œuvre de projets.

Cet indicateur vise à encourager les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux et à éviter les unités parallèles de mise en œuvre de projets car elles compromettent généralement les efforts de renforcement des capacités des pays. Depuis 2005, le nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets enregistré dans les 33 pays a diminué

de façon significative, passant de 1 817 en 2005 à 1 601 en 2007. L'objectif-cible est de réduire de deux tiers d'ici 2010 le nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets (ce qui le ramènerait à 611). Si aucune nouvelle unité parallèle de mise en œuvre de projets n'est créée, ces unités ayant par nature un cycle de vie limité, leur nombre devrait avoir baissé naturellement en 2010. Accélérer ce rythme d'évolution nécessitera, cependant, d'engager au niveau national un dialogue ouvert sur le rôle propre des unités parallèles de mise en œuvre de projets et la manière dont elles peuvent contribuer à la mise en œuvre de projets sans saper les efforts de renforcement des capacités des pays. D'après les informations disponibles, peu d'actions sont menées actuellement sur le terrain pour réduire le nombre des unités parallèles de mise en œuvre de projets.

■ Indicateur 3 — Les apports d'aide sont comptabilisés correctement dans les budgets des pays.

Cet indicateur vise à améliorer la transparence et la responsabilité en encourageant les pays partenaires et les donateurs à comptabiliser correctement la plus grande part possible de l'aide dans le budget national pour que les parlements puissent l'examiner. En moyenne, le pays ont rendu leur budget plus fidèle à la réalité, le ratio passant d'environ 42 % en 2005 à environ 48 % en 2007. Toutefois, cela représente une amélioration très marginale par rapport à l'objectif-cible selon lequel au moins 85 % de ce type d'aide doit être correctement représenté dans le budget. Il faut poursuivre les efforts au niveau national pour améliorer les méthodes de comptabilisation de l'aide et au niveau international pour convenir de bonnes pratiques générales en la matière.

¹ Les chiffres concernant le degré de déliement excluent la coopération technique et les frais administratifs, et le degré de liaison n'est pas notifié pour plus de 20 % de l'aide bilatérale déclarée au CAD.

■ **Indicateur 7 — L'aide est davantage prévisible au cours de l'année pour laquelle elle est programmée.**

L'objectif est double. Tout d'abord, et surtout, il s'agit d'encourager les versements des fonds au cours de l'année pour laquelle ils sont programmés. Ensuite, il s'agit d'inciter les autorités des pays partenaires à comptabiliser exactement les versements. Ces deux objectifs exigent une bonne coordination entre les donateurs et les autorités des pays partenaires. L'indicateur de prévisibilité s'est amélioré en moyenne, passant de 41 % en 2005 à 46 % en 2007. Cependant, pour atteindre l'objectif-cible de 71 % en 2010, il faut augmenter considérablement la proportion de l'aide versée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle est programmée. Une forte accélération du rythme des progrès s'impose donc.

OBJECTIFS NÉCESSITANT TOUT PARTICULIÈREMENT DES EFFORTS

Pour six des objectifs fixés à Paris, les résultats sont très inférieurs aux attentes et il sera difficile de les atteindre si les pays partenaires et les donateurs n'intensifient pas considérablement leurs efforts.

■ **Indicateur 1 — Les pays rendent leurs stratégies de développement opérationnelles.**

Cet indicateur vise à encourager les pays partenaires à élaborer des stratégies qui soient plus opérationnelles et leur permettent d'atteindre plus efficacement leurs propres objectifs de développement. Des progrès ont été accomplis par plusieurs pays participant à l'enquête 2008, mais ils ne sont en aucun cas suffisants pour que l'objectif-cible convenu soit en voie d'être atteint. La proportion des pays dotés de solides stratégies opérationnelles est passée de 13 % à 20 % alors que l'objectif pour 2010 est de 75 %. Le raccordement de la stratégie à l'affectation des ressources via le budget national est l'une des pierres d'achoppement de la mise en œuvre concrète des stratégies nationales.

■ **Indicateurs 5a et 5b — Les donateurs utilisent les systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés publics.**

L'objectif est d'encourager les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux plutôt que ceux des donateurs pour gérer l'aide. Des progrès ont été réalisés au regard de cet indicateur (hausse de quatre à cinq points de pourcentage) mais ils sont très modestes par rapport à l'objectif-cible selon lequel 80 % de l'aide doit passer par les systèmes nationaux. Selon certaines données, les dispositifs nationaux d'exécution du budget sont davantage utilisés par les donateurs qui ne recourent pas au soutien budgétaire direct, ce qui représenterait une évolution importante si elle se confirme. Cependant, dans l'ensemble la volonté des donateurs d'utiliser les systèmes nationaux n'est apparemment pas étroitement liée à la qualité de ces systèmes, comme dans l'enquête précédente.

■ **Indicateur 9 — Les donateurs utilisent des mécanismes coordonnés pour fournir l'aide.**

Cet indicateur mesure la part du total de l'aide qui est versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Entre 2005 et 2007, peu de progrès ont été accomplis, cette part étant passée de 43 à 47 %, ce qui s'explique en partie par la rigueur accrue des définitions des approches fondées sur des programmes. Il ressort des données qualitatives que les approches-programmes continuent à être davantage utilisées. Malgré tout, l'objectif-cible selon lequel les deux tiers de l'aide doivent être acheminés par cette voie d'ici 2010 est encore loin d'être atteint.

Pour six des objectifs fixés à Paris, les résultats sont très inférieurs aux attentes et il sera difficile de les atteindre si les pays partenaires et les donateurs n'intensifient pas considérablement leurs efforts.

■ Indicateurs 10a et 10b — Les donateurs coordonnent leurs missions et leurs études nationales

Le nombre de missions conjointes et de travaux analytiques effectués conjointement a augmenté légèrement selon les réponses de l'enquête, mais dans les deux cas, cette hausse n'est que de quelques points de pourcentage. La proportion d'activités conjointes demeure aux alentours de 20 % pour les missions et de 40 % pour les travaux analytiques alors que les objectifs-cibles sont respectivement de 40 % et de 66 %. L'écart à combler est donc très important.

■ Indicateur 11 — Les pays mettent en place de solides cadres de suivi des résultats obtenus en matière de développement.

La proportion de pays dotés de solides cadres axés sur les résultats est passée de 5 % (deux pays) à 7,5 % (trois pays). Or l'objectif-cible est de 35 %. Un changement de rythme considérable s'impose donc pour pouvoir honorer cet engagement d'amélioration de la prise de décision en matière de développement.

■ Indicateur 12 — Des mécanismes de responsabilité mutuelle sont en place au niveau national.

Cet indicateur montre si les pays disposent ou non de mécanismes d'examen mutuel des engagements de partenariat. L'objectif-cible pour 2010 est que tous les pays partenaires soient dotés d'un tel mécanisme. L'enquête fait apparaître que le nombre de ces mécanismes n'a pas augmenté bien que davantage de pays aient participé à l'enquête. Cela indique que les efforts déployés pour mettre en place ces mécanismes n'ont pas été soutenus.

COMMENT L'ENQUÊTE A-T-ELLE ÉTÉ GÉRÉE ?

L'enquête de suivi a été conçue pour faire avancer le programme sur l'efficacité de l'aide, en particulier en fournissant un moyen concret de le promouvoir au niveau national.

Il apparaît clairement que les enquêtes menées en 2006 et en 2008 ont contribué à faire progresser dans les pays partenaires l'exécution des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris. Elles ont concouru à mobiliser au niveau national autour des actions nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'aide avec le temps. Trois caractéristiques majeures de l'enquête ont contribué à ces progrès :

- La participation à l'enquête s'effectue strictement sur la base du volontariat. Les pays ont déterminé s'il était dans leur intérêt d'organiser une enquête, en mettant en balance ses avantages attendus et les coûts de transaction élevés de son organisation. Le nombre de pays ayant participé aux exercices de suivi est ainsi passé de 34 à 55, ce qui porte à croire que les pays partenaires ont apprécié l'enquête. Non seulement cette participation accrue des pays permet de disposer de données plus fiables mais en outre elle signifie que l'enquête 2008 est plus représentative en termes de répartition géographique, de niveau de dépendance à l'égard de l'aide et de nombre de pays fragiles. Pour de plus amples informations sur ces pays, voir le chapitre 6.
- L'enquête est gérée au niveau national par un haut responsable gouvernemental, le coordinateur national. La conception de l'enquête intègre pleinement le principe de l'appropriation locale. Le coordinateur national est chargé de gérer l'enquête 2008

Il apparaît clairement que les enquêtes ont contribué à faire progresser dans les pays partenaires l'exécution des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris.

en veillant à ce que le gouvernement et les donateurs soient pleinement informés et s'investissent dans cet exercice. Un ou plusieurs correspondants pour les donateurs secondent le coordinateur national dans sa tâche.

- L'enquête est fondée sur la promotion d'un dialogue entre les différents acteurs impliqués au niveau national. Elle ne se résume pas à collecter des données fiables pour les 12 indicateurs. Elle vise surtout en outre à susciter une communauté de vues sur les difficultés et les actions à mener pour accroître l'efficacité de l'aide au niveau national. Un large éventail de parties prenantes participent à ce dialogue, dont la communauté du développement en général et les principaux acteurs de la société civile. Les résultats par pays sont présentés dans des chapitres séparés.

Si l'enquête repose fortement sur le dialogue au niveau national, parallèlement, d'importantes actions ont été menées au niveau international pour faciliter son déroulement :

- Les précisions et définitions courantes relatives aux indicateurs ont été améliorées pour une meilleure cohérence des réponses et pour faciliter le remplissage des questionnaires de l'enquête. Ces précisions et définitions figurent dans les annexes E et F.
- Un service de soutien international et un site Internet spécifique ont été mis en place par l'OCDE, le PNUD et la Banque mondiale pour répondre aux questions.
- Cinq ateliers ont été organisés pour aider et éclairer les coordinateurs nationaux sur l'enquête. Ces ateliers ont réuni 250 participants venant de 70 pays en développement.

PORTÉE ET LIMITES DES ENQUÊTES DE SUIVI

Cette Synthèse des résultats ne présente pas les données brutes de l'enquête ; elle énonce les conclusions que l'on peut raisonnablement tirer d'un ensemble d'informations nécessairement imparfait, étant donné la diversité et la complexité des relations existant en matière d'aide au niveau des pays. Elle n'accorde pas une importance exagérée à l'une ou l'autre des statistiques mais s'applique à faire le point sur la situation à partir des faisceaux d'informations qui peuvent être réunis pour éclairer chaque point.

Pour la plupart des indicateurs, les principaux résultats sont établis à partir de l'analyse des informations quantitatives et des commentaires qualitatifs des coordinateurs nationaux participant aux discussions et réflexions au niveau national. Dans maints cas, ces discussions concernant les résultats de l'enquête ont suscité un débat animé entre les pays partenaires et les donateurs sur l'état des lieux des efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Les conclusions sont fondées sur l'examen minutieux des informations communiquées par chaque pays et sur les données agrégées contenues dans les annexes statistiques de la Synthèse des résultats (annexes A, B et C). Pour les indicateurs sur l'appropriation locale et les systèmes nationaux, l'analyse exploite principalement les informations recueillies séparément par la Banque mondiale, en particulier l'examen résumé dans le rapport intitulé *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*.

Plusieurs pays ont réalisé des avancées considérables, mais les résultats de l'enquête invitent vivement tous ceux qui se préoccupent du développement à agir.

En sus des rapports par pays, la Synthèse des résultats exploite et bénéficie d'un nombre croissant d'analyses qualitatives qui n'étaient pas disponibles en 2005. Il s'agit notamment du rapport de l'OCDE sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et du travail minutieux accompli sous l'égide des hauts responsables du budget des pays africains en matière de comptabilisation de l'aide dans le budget.² Les résultats tirés de ces études, et d'autres études approfondies, sont clairement indiqués dans les chapitres suivants.

Il est important de garder présent à l'esprit la portée et les limites de l'enquête de suivi. Cette enquête s'articule autour de l'analyse des 12 indicateurs de progrès et objectifs-cibles relatifs à l'efficacité de l'aide. Ces 12 indicateurs sont conçus pour fournir une mesure approximative des cinq principes régissant l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Une des limites de l'enquête est qu'elle est axée sur ces 12 indicateurs, qui sont des mesures indirectes ou « approximatives », ne rendant pas compte pleinement de l'ensemble des 56 engagements de partenariat contenus dans la Déclaration de Paris.

Les indicateurs et objectifs risquent manifestement d'être considérés comme importants en eux-mêmes et de faire obstacle à une réflexion rigoureuse et à des pratiques innovantes visant à atteindre l'objectif général : améliorer l'efficacité de l'aide.

Certains éléments indiquent que cela a déjà commencé à se produire. Pour limiter ce risque, la Synthèse des résultats s'attache à ne pas être axée excessivement sur les indicateurs et les objectifs-cibles. Lorsque des données provenant d'autres sources que l'enquête sont disponibles, elles sont utilisées pour mieux éclairer les éventuelles implications pour l'action publique des résultats de l'enquête.

Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à progresser de façon linéaire sur cinq ans, de 2005 à 2010, ni à ce que le rythme des changements reste constant au cours de cette période. Certains indicateurs n'enregistreront peut-être une amélioration qu'après expiration des accords pluriannuels existants et élaboration de nouveaux programmes imprégnés du nouvel état d'esprit. Comme pour un navire de fort tonnage, il est possible que les changements de cap imprimés mettent quelque temps avant de produire leurs effets. Ceci dit, même en supposant qu'à un lent démarrage succède une accélération du rythme des changements, les progrès auraient dû être plus importants entre 2005 et 2007. Certes, plusieurs pays ont réalisé des avancées considérables, mais les résultats de l'enquête invitent vivement tous ceux qui se préoccupent du développement à agir. ■

² Par le Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI)

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Mokoro Ltd. (2008), *Putting Aid on Budget: A Study for the Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI) and the Strategic Partnership with Africa (SPA)*, 2 Vols., Mokoro, Oxford.

OECD (2008), *Improving Ways of Working for Aid Effectiveness: A Progress Report on Implementing the Paris Declaration*, OECD, Paris.

OECD (2008), *Report on the Use of Country Public Financial Management (PFM) Systems*, OECD, Paris.

Wood, B., Kabell, D., Muwanga, N., and Sagasti, F. (2008), *Evaluation of the Paris Declaration (Phase 1)*, Kabell Consulting, Denmark.

World Bank (2007), *Results-Based National Development Strategies: Assessments and Challenges Ahead*, World Bank, Washington D.C.

E ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

ABRÉVIATIONS

AID	Association internationale de développement
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CDI	Cadre de développement intégré
CDSMT	Cadre de dépense sectoriel à moyen terme
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations non Gouvernementales
PAP	Plan d'actions prioritaires
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PRI	pays à revenu intermédiaire
SBD	Soutien budgétaire direct

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

LE GLOSSAIRE SUIVANT donne les définitions des principaux termes utilisés dans les questionnaires destinés aux donateurs et aux gouvernements (voir annexe D).

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

APD	<p>L'aide publique au développement (APD) comprend l'ensemble des opérations correspondant à la définition citée au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au Comité d'aide au développement (CAD) (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – opérations dont l'objectif principal est de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; – opérations présentant des conditions favorables et une utilisation libre au moins égale à 25 %.
Aid comptabilisée dans le budget annuel	Totalité des apports d'APD inscrits en tant que recettes ou dons dans le budget annuel.
Aid effectivement reçue	APD effectivement perçue dans le cadre des accords conclus entre les donateurs et le secteur public (voir la définition fournie pour l'Indicateur 3). Les chiffres à fournir par les gouvernements sont ceux qui figurent dans leurs livres/comptes/rapports financiers. Les sommes versées directement par les donateurs à des tiers doivent également être mentionnées, si elles sont connues.
Approche-programme	<p>L'approche-programme est une modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, tel qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programme présentent les caractéristiques communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – conduite des opérations (supervision) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée, – cadre unique intégré de programmation et de budgétisation, – processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés, – effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation. <p>Les donateurs ont différents moyens de soutenir et de mettre en œuvre une approche-programme et peuvent utiliser à cet effet diverses modalités d'aide, notamment un soutien budgétaire, général ou sectoriel, une aide-projet, des dispositifs de regroupement des ressources ou des fonds d'affectation spéciale.</p>

PRINCIPAUX TERMES **DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS**

Les donateurs sont invités à examiner l'ensemble de leur activité de développement afin d'établir le montant d'APD décaissée en faveur des approches-programmes pour lesquelles les réponses aux quatre questions suivantes sont positives :

Question 1 : Le pays ou l'organisation bénéficiaire exerce-t-il un contrôle sur le programme financé par les donateurs ? (O/N)

Question 2 : Un cadre unique intégré de budgétisation et de programmation est-il utilisé ? (O/N)

Question 3 : Un processus formel a-t-il été mis en place pour assurer la coordination et l'harmonisation des procédures des donateurs pour AU MOINS DEUX des éléments suivants : (i) rapports, (ii) budgétisation, (iii) gestion financière et (iv) passation de marchés ? (O/N)

Question 4 : Dans le cadre du soutien qu'ils apportent au programme, les donateurs utilisent-ils les systèmes locaux pour AU MOINS DEUX des éléments suivants : (i) conception, (ii) mise en œuvre, (iii) gestion financière et (iv) suivi et évaluation ? (O/N)

Les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille d'activités afin de déterminer, parmi ces dernières, celles qui remplissent ces quatre critères (celles qui ne répondent pas à tous les critères ne peuvent être considérées comme relevant de l'approche-programme). Plusieurs exemples sont fournis ci-dessous, à titre indicatif, pour aider les correspondants à comprendre comment appliquer les critères à des activités d'aide précises. Cette enquête procède à un recensement distinct des sommes consacrées au soutien budgétaire direct versées dans le cadre d'approches-programmes et des autres formes d'aide reposant sur une approche-programme :

- soutien budgétaire direct dans le cadre d'une approche-programme (voir la définition ci-dessous) ;
- autres formes d'aide reposant sur une approche-programme (voir la définition ci-dessous).

Approche-programme : Soutien budgétaire direct dans le cadre d'une approche-programme (Q^d14)

Sera indiquée la totalité des sommes consacrées au soutien budgétaire direct dans le cadre d'approches-programmes, telles que définies ci-dessus. Le soutien budgétaire direct – qu'il soit général ou sectoriel – se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'un donneur au Trésor public du pays partenaire (voir la définition de soutien budgétaire direct ci-dessous).

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Autres formes d'aide reposant sur une approche-programme (Q ^d 15)	<p>Sera indiqué le montant de l'APD relevant de l'approche-programme telle qu'elle a été précédemment définie déduction faite des sommes ayant pris la forme d'un soutien budgétaire direct (voir plus haut). Ces apports peuvent avoir été versés sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – projets s'intégrant dans une approche sectorielle (SWAp), – dispositifs communs à l'appui d'une approche-programme (fonds communs, regroupement des ressources d'assistance technique, etc.), – autres formes d'aide à l'appui d'une approche-programme. <p>Dans chacun des pays participant à l'enquête, les donateurs devront se préparer à communiquer au coordinateur national la liste de leurs activités répondant à la définition de l'approche-programme et à lui fournir des éléments montrant en quoi ces activités satisfont les critères de l'approche-programme.</p>
Budget annuel	<p>Il s'agit du budget annuel tel qu'approuvé par le parlement (ou tout autre instance législative). Afin de promouvoir la discipline et le réalisme dans l'élaboration du budget, les révisions du budget annuel original NE doivent PAS être prises en compte dans la réponse à la question Q^e1, même si elles ont été approuvées par le parlement. Cette règle est dictée par le fait que, d'une part, il est important de mesurer la crédibilité du budget initial et que, d'autre part, les révisions du budget annuel ont bien souvent un caractère rétroactif.</p>
Coopération technique	<p>Par coopération technique (également appelée « assistance technique »), on entend l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, avec les coûts qui y sont associés (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, paragraphes 40 à 44). Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les activités financées par un donneur ayant pour but d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement ; – les services financés par un donneur, par exemple le concours de conseillers, les aides techniques ou la fourniture de savoir-faire, dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement. <p>La coopération technique recouvre à la fois les activités de coopération technique pure et les activités de coopération technique intégrées dans des programmes d'investissement (ou des approches fondées sur les programmes). Pour répondre à la question concernant ce sujet, les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille de projets et de programmes et à déterminer la part qu'y occupe la coopération technique.</p>

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Coopération
technique
coordonnée

Est dite coordonnée, la coopération technique, pure ou intégrée, qui respecte les principes suivants :

- Appropriation
les pays partenaires exercent la maîtrise effective de leurs programmes de renforcement des capacités.
- Alignement
La coopération technique à l'appui du renforcement des capacités est alignée sur les objectifs et stratégies de développement des pays partenaires.
- Harmonisation
lorsque plusieurs donneurs interviennent pour soutenir le renforcement des capacités sous la conduite du gouvernement partenaire, ils coordonnent leurs activités et leurs contributions.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à ces DEUX questions sont positives :

Question 1 : Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) ont-elles clairement fait savoir les objectifs à poursuivre en matière de renforcement des capacités dans le cadre de stratégies nationales ou sectorielles plus larges ? (O/N)

Question 2 : La coopération technique est-elle alignée sur les objectifs de renforcement des capacités poursuivis par le pays ? (O/N)

ET pour laquelle la réponse à au moins une de ces deux questions est positive :

Question 3 : Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) exercent-elles un contrôle sur les activités de coopération technique ? (O/N)

Question 4 : Si plusieurs donneurs interviennent dans le soutien des programmes du pays, des dispositifs associant les autorités nationales ont-ils été mis en place pour coordonner les activités de coopération technique des différents donneurs ? (O/N)

Donneur

Par donneur, on entend tout organisme public, y compris les États et les collectivités locales, habilité à consentir une aide publique au développement (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, paragraphe 35). Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donneurs en vertu de cette définition.

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Évaluation mutuelle des progrès	<p>L'évaluation mutuelle des progrès est un exercice conduit au niveau d'un pays et qui associe les autorités nationales et les donateurs afin de procéder à l'examen de la performance des différentes parties. Afin de déterminer si une évaluation mutuelle des progrès a été ou non réalisée, les autorités des pays partenaires et les donateurs s'appuieront sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue à large assise Les évaluations mutuelles donnent lieu à un dialogue associant un large éventail d'instances gouvernementales (notamment les ministères sectoriels et les services compétents) et de donateurs (organismes bilatéraux, institutions multilatérales et fonds mondiaux). Les autorités nationales et les donateurs peuvent aussi envisager de nouer des contacts avec des organisations de la société civile. ■ Mécanisme de suivi des progrès au niveau du pays Un processus formel d'évaluation et de suivi régulier des progrès (à intervalles d'un ou deux ans, par exemple) est en place, complété si possible par des examens indépendants/impartiaux. Les résultats des évaluations sont rendus publics par des moyens appropriés afin de garantir la transparence. ■ Objectifs-cibles à l'échelle du pays Le pays partenaire a fixé des objectifs-cibles d'amélioration de l'efficacité de l'aide, s'inscrivant dans le droit fil des Engagements de partenariat et des Indicateurs des progrès convenus dans la Déclaration de Paris (DP-S9). Ceux-ci peuvent toutefois aller au-delà de ce que prévoit la Déclaration de Paris dès lors que les autorités nationales et les donateurs sont d'accord. ■ Soutien des instances supérieures Les évaluations sont transparentes et placées sous la conduite du pays partenaire ; elles mobilisent le soutien des plus hautes instances et bénéficient des ressources adéquates.
Exercice budgétaire 2006/07	<p>Il s'agit de l'exercice budgétaire du pays de destination de l'APD. Dans la précédente enquête, en 2006, il était demandé aux donateurs et aux gouvernements partenaires de caler leurs données sur l'exercice budgétaire du pays partenaire. Ce n'est plus le cas ici. Afin que l'on puisse disposer de données en temps voulu pour le Forum de haut niveau d'Accra, les donateurs comme les pays partenaires sont en effet invités à caler leur données sur l'année civile 2007 [sauf pour l'indicateur 3 (Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales) pour lequel les données doivent se rapporter à l'exercice budgétaire 2006/07 du pays partenaire].</p>

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Missions de donateurs sur le terrain	<p>Une mission de donateurs sur le terrain est une mission qui répond à l'intégralité des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être entreprise par un donneur, ou pour le compte d'un donneur, y compris par des équipes de consultants mandatés par ce donneur pour la conception, la faisabilité et l'évaluation de programmes ou pour des revues sectorielles ; – impliquer un déplacement dans le pays, à partir des services centraux de l'organisme donneur, ou d'une autre origine; – donner lieu à une demande de rencontre avec des responsables (y compris au niveau des collectivités locales) du pays de destination. <p>En vertu de cette définition, sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les missions effectuées par les donateurs pour assister à une manifestation (atelier, conférence, etc.) – les missions effectuées pour des parlementaires ou d'autres délégations politiques ; – les missions liées à un événement spécifique, entreprises dans le cadre d'un programme bien défini (ex. observateurs électoraux) ; – les consultants extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre normale du programme – les cas de réponses à des situations de catastrophe.
Missions coordonnées	<p>Par missions coordonnées, il faut entendre (i) les missions associant deux donateurs ou plus ou (ii) les missions effectuées par un donneur pour le compte d'un autre (coopération déléguée).</p>
Opérations ne devant pas être prises en compte dans l'enquête	<p>Sont exclues du champ de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les opérations dont le bénéficiaire n'est pas une entité basée dans le pays de destination de l'APD ou est une organisation régionale ; – les opérations de réaménagement/restructuration de la dette ; – les opérations de secours et d'aide d'urgence. <p>Des informations sur ces composantes de l'APD et leurs modalités de gestion peuvent être fournies dans le cadre du rapport par pays (document 5).</p>
Taux de change	<p>Les données relatives à l'APD doivent être exprimées en dollars des États-Unis. Un tableau de conversion est disponible sur le site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey/faq/exchangerate</p>

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Renforcement des capacités	<p>Chaque organisation a sa propre définition du concept de renforcement des capacités. Selon le Réseau du CAD/OCDE sur la gouvernance, le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble mettent en pratique, renforcent, créent, adaptent et perfectionnent les capacités au fil du temps. Une étude récente démontre que le renforcement des capacités tend à être plus efficace lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le renforcement des capacités est considéré comme un objectif en soi et que des efforts accrus sont déployés pour répertorier les objectifs qu'il vise à atteindre (« le renforcement des capacités dans quel but ? ») ; – le soutien au renforcement des capacités vise trois dimensions : les capacités humaines, les capacités organisationnelles et les capacités institutionnelles en général ; – le renforcement des capacités est pris en main par le pays et non laissé à l'initiative des donateurs.
Soutien budgétaire direct	<p>Le soutien budgétaire direct se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du pays partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du bénéficiaire. Cette définition du soutien budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques.¹ (Source : OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2). Entrent dans cette définition aussi bien le soutien budgétaire sectoriel que le soutien budgétaire général.</p>
Soutien budgétaire sectoriel	<p>Le soutien budgétaire sectoriel constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur les préoccupations spécifiques à un secteur (Source : adapté de OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).</p>
Soutien budgétaire général	<p>Le soutien budgétaire général constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires (Source : adapté de OCDE 2006, <i>Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité</i>, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).</p>

PRINCIPAUX TERMES **DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS**

**Unité de mise
en oeuvre de projet**

Pour l'acheminement de leur aide au développement, il arrive que certains donateurs mettent en place des unités de mise en oeuvre des projets (aussi appelées unités de gestion des projets, conseillers pour la gestion des projets, bureaux de gestion des projets, bureaux de coordination des projets, etc.). Il s'agit d'entités spécifiquement chargées de gérer les projets ou programmes à l'appui du développement, qui se distinguent généralement par les caractéristiques suivantes :

- Ces entités ne sont habituellement chargées que de tâches subalternes (et non essentielles) liées à la mise en oeuvre des projets et programmes : suivi des aspects techniques et/ou financiers et établissement de rapports sur leur avancement, comptabilité, passation de marchés de travaux, biens et services, rédaction des cahiers des charges, supervision des contrats, élaboration de plans détaillés ou des spécifications des équipements.
- Ces entités voient souvent le jour, à la demande d'un donneur, à la suite du lancement d'un projet ou d'un programme.
- Le volume et la composition des dotations en personnel des unités de mise en oeuvre des projets sont très variables. Les effectifs peuvent s'échelonner d'une à 200 personnes mais se limitent le plus souvent à moins de 10 professionnels. Si de nombreuses unités de mise en oeuvre des projets font appel à des agents de la fonction publique, la plupart recrutent en dehors de cette dernière (des consultants locaux sur contrat de longue durée, par exemple).
- Une distinction doit être établie entre le recours à une unité de mise en oeuvre de projets et l'apport direct de conseils techniques à l'administration nationale.

**Unité parallèle
de mise en oeuvre
de projets**

Une unité de mise en oeuvre de projet est dite parallèle lorsqu'elle est mise en place et opère, sur ordre d'un donneur, en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes du pays. Dans la pratique, unités parallèles et unités intégrées constituent les deux extrêmes d'un même spectre. Les questions qui suivent sont conçues pour aider les donateurs et les autorités partenaires à déterminer où situer la frontière afin de repérer de manière plus sûre les unités parallèles de mise en oeuvre de projets.

Aux fins de la présente enquête, seront considérées comme parallèles les unités de mise en oeuvre qui répondent « oui » à trois des quatre questions suivantes (faute de quoi il s'agira d'unités intégrées) :

Question 1 : L'unité doit-elle rendre des comptes aux organismes extérieurs/donneurs dont émanent les financements et non aux organismes nationaux (ministères, services, organisme, etc.) dont relève l'exécution ? (O/N)

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Question 2 : Le mandat des personnels extérieurs est-il déterminé par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Question 3 : Les professionnels employés par l'unité sont-ils pour la plupart choisis par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Question 4 : Le barème de rémunération des agents nationaux (tous avantages inclus) est-il supérieur à celui applicable aux agents de la fonction publique nationale ? (O/N)

Utilisation
des procédures
nationales d'exécution
du budget
(Q⁷)

Les donneurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donneurs soient soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à au moins trois des quatre questions suivantes sont positives :

1. Vos contributions sont-elles incluses dans le budget annuel approuvé par les instances législatives ? (O/N)
2. Ces fonds sont-ils soumis aux procédures nationales d'exécution du budget ? (O/N)
3. Ces fonds sont-ils déposés sur le système bancaire officiel du Trésor ? (O/N)
4. Il est inutile pour ces fonds d'ouvrir un compte bancaire séparé ? (O/N)¹

¹ Exécution du budget : OUI ; ces fonds ne requièrent pas l'ouverture d'un compte bancaire séparé / NON ; ces fonds requièrent l'ouverture d'un compte bancaire séparé

PRINCIPAUX TERMES DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

Utilisation
des procédures
nationales
de reporting financier
(Q^{d8})

La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donneurs n'imposent aux pays bénéficiaires aucune exigence supplémentaire en matière de reporting financier. En particulier, ils S'ABSTIENNENT de :

- réclamer l'application d'un système comptable différent basé sur leurs propres obligations de comptes ;
- demander la tenue de comptes distincts destinés à garder trace de l'utilisation des fonds émanant d'eux.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses à ces DEUX questions sont positives :

1. Vous vous ABSTENNEZ d'exiger la tenue d'un système comptable différent dicté par vos propres obligations en matière de reporting.
2. Vous vous CONTENTEZ d'états financiers établis sur la base du plan comptable en vigueur dans le pays. (O/N)²

Utilisation
des procédures
nationales d'audit
(Q^{d9})

Les donneurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donneurs n'imposent aux gouvernements aucune exigence supplémentaire en matière d'audit.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur public pour laquelle les réponses aux DEUX questions suivantes sont positives :

1. Vos fonds sont-ils soumis à audit par les instances suprêmes de vérification des comptes ? (O/N)³
2. Vous n'imposez aux gouvernements AUCUNE exigence supplémentaire en matière d'audit. (O/N)⁴

Et pour laquelle les réponses à au moins UNE des questions suivantes sont positives :

3. Vous n'imposez aucune norme en matière d'audit qui soient différentes de celles des instances suprême ? (O/N)⁵
4. Les instances suprêmes de vérification des comptes appliquent-elles le même calendrier pour les audits relatifs à vos fonds que pour leurs autres exercices d'audit ? (O/N)

² OUI ; nous n'exigeons pas le maintien d'un système comptable différent / NON ; nous exigeons le maintien d'un système comptable différent.

³ Le fait de se réserver le droit de procéder à un audit exceptionnel (par exemple quand la fraude ou la corruption est découverte) n'est pas concerné par ces critères.

⁴ OUI, Les bailleurs n'imposent pas d'exigence supplémentaire. NON, les bailleurs imposent des exigences supplémentaires.

⁵ OUI, Les bailleurs n'imposent pas d'normes et matière d'audit différentes ; NON, les bailleurs imposent des normes et matière d'audit différentes.

PRINCIPAUX TERMES	DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS
Utilisation de trois catégories de procédures nationales (Q ^d 10)	Sont à recenser les versements d'APD au secteur public qui respectent les procédures nationales applicables aux trois volets du système de gestion des finances publiques du pays partenaire, à savoir (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales de reporting financier et (iii) les procédures nationales d'audit.
Utilisation des procédures nationales de passation des marchés	Les donneurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donneurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donneurs peuvent s'employer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)
Versements	Un versement est la mise à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire de ressources (voir les <i>Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD</i> , paragraphes 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.
Versements au secteur public	Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilitées à recevoir des fonds ou à entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que : <ul style="list-style-type: none"> – des organisations non gouvernementales (ONG), – des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou – des entreprises privées.

PRINCIPAUX TERMES **DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS**

Versements d'apd programmés Montant de l'APD que les donateurs avaient prévu de verser au cours de l'année civile 2007 et qu'ils avaient notifié aux autorités partenaires en 2006 ; doivent aussi être pris en compte les versements d'APD prévus en vertu des accords d'aide conclus en 2007.

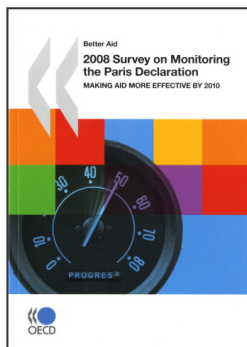
Travaux analytiques par pays Les travaux analytiques par pays recouvrent les études et jugements nécessaires pour étayer le dialogue sur les mesures à prendre ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies-pays garantes de l'adéquation de l'aide au développement. Des travaux analytiques de qualité sont essentiels pour le bon ciblage des politiques et programmes de développement. Seront pris en compte, notamment, les éléments suivants :

- les études de diagnostic (rapports analytiques sur la passation des marchés dans les pays, évaluations de la redevabilité financière dans les pays, par exemple) ;
- les études et stratégies par pays ou secteur ;
- les évaluations par pays ou secteur ;
- les études thématiques, par exemple les évaluations des disparités entre hommes et femmes.

Travaux analytiques par pays coordonnés Par travaux analytiques coordonnées, il faut entendre (i) les travaux associant deux donateurs ou plus, (ii) les travaux effectués par un donneur pour le compte d'un autre (y compris les travaux réalisés par un donneur et/ou utilisés par un autre dès lors qu'ils ont été cofinancés et formellement sanctionnés par un document officiel), ou (iii) les travaux entrepris en collaboration avec les autorités du pays partenaire.

TABLE DES MATIÈRES

	AVANT-PROPOS	3
	REMERCIEMENTS	5
	RÉSULTATS-CLÉS ET RECOMMANDATIONS	11
Chapter 1	SOMMES-NOUS EN VOIE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?	21
Chapter 2	LES PROCESSUS ET SYSTÈMES NATIONAUX	31
Chapter 3	ALIGNEMENT DE L'AIDE SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX	39
Chapter 4	HARMONISATION DE L'AIDE	53
Chapter 5	OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	59
Chapitre 6	DANS QUELLE MESURE LES SITUATIONS VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?	71
	ANNEXES STATISTIQUES	79
Annexe A	DONNÉES RELATIVES AUX PAYS (un tableau par indicateur)	83
Annexe B	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par indicateur)	97
Annexe C	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (un tableau par donneur)	107
Annexe D	QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE	143
Annexe E	ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	147



Extrait de :
2008 Survey on Monitoring the Paris Declaration
Making Aid More Effective by 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264050839-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Sommes-nous en voies d'atteindre les objectifs ? », dans *2008 Survey on Monitoring the Paris Declaration : Making Aid More Effective by 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264050853-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.